

12 Politique sociale

12.1 Crédits sociaux

Le ministère chargé de la fonction publique, en liaison avec le ministère du Budget, fixe chaque année le taux de prestations d'action sociale, appelées prestations à réglementation commune. Ces prestations présentées dans le tableau I-1 sont gérées et financées par chaque administration, mais leur cadre juridique est défini par le ministère chargé de la fonction publique.

Au 1^{er} janvier 2005, la plupart des prestations d'action sociale à réglementation commune ont été revalorisées de 1,4 % par rapport à 2004.

Par ailleurs, la DGAFP dispose de moyens budgétaires pour développer des prestations d'action sociale spécifiquement interministérielles ainsi que des actions en faveur des travailleurs handicapés. Le montant total de ces crédits s'est élevé à 127,61 M€ en 2004 et à 58,98 M€ en 2005. L'écart entre la dotation 2004 et celle accordée en 2005 s'explique par les conséquences du **transfert de la gestion des prestations familiales** aux caisses d'allocations familiales qui conduit le ministère de la Fonction publique à ne plus être tenu de financer la prestation service crèche dont le montant s'élevait, en 2004, à 55,09 M€. En conséquence, ces crédits ne figurent plus au budget des services généraux du Premier ministre dès 2005.

L'enveloppe de 127,61 M€, attribuée au titre de l'année 2004, est consacrée pour l'essentiel au financement de prestations individuelles : le chèque vacances pour un montant de 35,65 M€ ; l'aide ménagère à domicile en faveur des retraités pour un montant de 18,73 M€ ; l'aide et le prêt au logement des fonctionnaires pour un montant de 2,85 M€. Des crédits sont également consacrés à l'insertion des personnes handicapées pour un montant de 7,64 M€. Il s'agit de crédits qui sont délégués aux différents ministères pour leur permettre de mener une politique active en faveur de leurs agents souffrant d'un handicap. Enfin, cette enveloppe est aussi consacrée au financement de travaux dans les restaurants interadministratifs (RIA) et aux réservations de logements. En 2004, dix RIA ont bénéficié d'une aide financière apportée par le ministère de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, pour un montant global de 975 783 €. Les opérations de réservations de logements ont principalement concerné la région Ile-de-France et la région Rhône-Alpes.

Enfin, les ministères disposent de crédits propres qu'ils consacrent à leur action sociale et dont l'essentiel est inscrit sur leur chapitre 33-92. Pour 2004, le montant s'élève à 532,278 M€, soit une progression de 1,5 % par rapport à 2003.

III Définitions et méthodes

Les crédits budgétaires ministériels d'action sociale sont inscrits sur le chapitre 33-92 des différents ministères. S'agissant de l'action sociale interministérielle et des interventions en faveur des agents handicapés, une grande majorité des crédits est

inscrite sur les chapitres 33-94 et 34-94 de la DGAFP. S'agissant des crédits d'investissement pour des opérations interministérielles en matière d'action sociale et d'aide aux agents handicapés, ils sont inscrits sur le chapitre 57-06 de la DGAFP.

Pour plus d'informations

- **Lois de finances 2004 et 2005.**

Tableau 12-1 : Taux des prestations d'action sociale à réglementation commune

Prestations	Taux en euros au 01.01.03	Taux en euros au 01.01.04	Taux en euros au 01.01.05
Restauration			
— prestation repas	1,00	1,02	1,03
Aide à la famille			
— prestation pour la garde des jeunes enfants	2,55	2,60	2,64
— allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	18,96	19,30	19,57
Subventions pour séjours d'enfants			
— en colonies de vacances			
• enfants de moins de 13 ans	6,08	6,19	6,28
• enfants de 13 à 18 ans	9,22	9,39	9,52
— en centres de loisirs sans hébergement			
• journée complète	4,41	4,49	4,55
• demi-journée	2,20	2,24	2,27
— en maisons familiales de vacances et gîtes			
• séjours en pension complète	6,40	6,52	6,61
• autre formule	6,08	6,19	6,28
— séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif			
• forfait de 21 jours ou plus	63,11	64,25	65,16
• pour les séjours d'une durée inférieure (par jour)	3,01	3,06	3,1
— séjours linguistiques			
• enfants de moins de 13 ans	6,08	6,19	6,28
• enfants de 13 à 18 ans	9,22	9,39	9,52
Enfants handicapés (1)			
— allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	132,72	135,11	137,02
— allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans (1)	104,30	106,18	108,41
— séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	17,37	17,68	17,93

DGAFP, bureau des affaires sociales.

(1) Le taux indiqué est égal à 30 % de la base mensuelle de calcul des prestations familiales arrêtée au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Tableau 12-2 : Répartition des crédits sociaux gérés par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (1) par type d'action de 2003 à 2005 (crédits en loi de finances initiale en millions d'euros)

Prestations interministérielles	2003	2004	2005
Aides au logement	3,8	2,85	1,83
Aide ménagère à domicile en faveur des retraités	20,51	18,73	15,23
Chèques-vacances	33,50	35,65	30,65
Prestations de service « crèches » (2)	55,62	55,09	—
CIAS déconcentrés (SRIAS)	1,5	1,82	1,82
Équipements logements RIA (3)	14,5	4	2,4
Insertion des travailleurs handicapés (4)	5,1	7,64	7,62
Revalorisation des prestations interministérielles (5)	2,6	—	—
Fonds pour le financement de l'aide personnalisée à l'autonomie (6)	1,83	1,83	1,83
Total	137,13	127,61	58,98

DGAFP, bureau des affaires sociales.

- (1) Chapitres 33-94, 34-94 et 57-06 du budget des services généraux du Premier ministre.
- (2) À compter de l'année 2005 et du versement par les caisses d'allocations familiales des prestations familiales dues aux agents de l'État, la prestation de service crèches n'est plus due à la Caisse nationale des allocations familiales.
- (3) Les crédits appelés à financer les équipements et les logements interministériels sont inscrits au chapitre 57-06 du budget des services généraux du Premier ministre.
- (4) Les crédits appelés à financer cette action en faveur de l'insertion des personnes handicapées sont inscrits aux chapitres 34-94, 43-02 et 57-06 du budget des services généraux du Premier ministre.
- (5) À compter de l'année 2003, les crédits correspondant à la revalorisation des taux des prestations individuelles d'action sociale interministérielle ne sont plus inscrits sur les crédits des services généraux du Premier ministre puis répartis entre les différents départements ministériels. Ils sont, en effet, directement intégrés dans les crédits ministériels, après négociation du montant de la revalorisation entre les ministres chargés de la Fonction publique et du Budget.
- (6) La cotisation au fonds pour le financement de l'aide personnalisée à l'autonomie a été créée en 2003, à la suite de la mise en place de l'aide personnalisée à l'autonomie.

12 Politique sociale

12.1 Crédits sociaux

Tableau 12-3 : Évolution par ministère des crédits budgétaires consacrés à l'action sociale

(en millions d'euros)

Ministères	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Affaires étrangères	3,666	3,787	5,102	5,241	5,238	5,669	5,659	5,663	5,661
Travail, Santé et Solidarité	5,558	5,920	5,793	6,796	7,711	8,690	15,690	16,142	8,889
Emploi	4,996	5,412	6,069	6,098	6,250	6,527	—	—	7,812
Agriculture et Pêche	7,799	8,182	8,839	9,420	9,755	9,979	9,980	10	10,24
Aménagement du territoire	0,044	0,044	0,056	0,056	0,048	0,048	—	—	—
Anciens combattants	0,726	0,715	1,096	—	—	—	—	—	—
Coopération	0,604	0,584	—	—	—	—	—	—	—
Culture	3,073	3,531	3,531	3,663	3,740	3,815	3,843	3,94	4,595
Défense	102,865	101,927	96,592	94,058	94,470	94,448	99,883	102,129	107,09
Outre-mer	0,297	0,297	0,297	0,335	0,351	0,361	0,361	0,362	0,397
Économie, Finances et Industrie	94,441	94,346	114,027	116,656	119,511	119,842	121,479	121,946	123,191
Jeunesse, Éducation nationale et Recherche	57,763	57,763	58,034	58,797	63,370	63,330	64,991	61,332	62,02
Écologie et Développement durable	0,453	0,470	0,534	0,573	0,651	0,714	0,731	0,729	0,694
Équipement, Logement, Transport, Tourisme et Mer	21,517	22,078	22,094	22,517	22,532	22,733	22,431	23,121	22,57
Industrie	3,023	2,979	—	—	—	—	—	—	—
Intérieur	24,788	30,124	32,411	32,432	32,737	31,067	32,567	32,34	34,253
Sports	0,532	0,532	0,532	0,532	0,532	0,577	0,577	0,578	0,578
Justice	12,213	13,280	14,417	15,829	17,141	18,284	19,496	20,412	21,25
Mer	0,178	0,188	0,189	0,183	0,177	—	—	—	—
Premier ministre									
— services généraux	0,527	0,527	0,527	0,802	0,802	0,817	0,817	0,879	0,929
— SGDN	0,008	0,008	0,008	0,008	0,008	0,008	—	—	—
— Plan	0,084	0,076	0,076	0,076	0,076	0,076	0,076	0,076	0,075
— Aménagement du territoire	—	—	—	—	—	—	0,048	0,048	0,055
Enseignement supérieur, Recherche	0,247	0,271	—	—	—	—	—	—	—
Tourisme	0,137	0,137	0,137	0,140	0,140	0,140	—	—	—
Action sociale interministérielle (1)	97,008	137,204	137,966	118,148	130,496	129,828	118,979	124,941	53,76
— fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (2)	—	—	—	2,287	2,287	4,573	6,860	7,64	7,64
Total	442,547	490,382	508,327	494,647	518,023	521,526	524,468	532,278	471,699

DGAFP, bureau des affaires sociales.

(1) Dont 230 MF (35,063 millions d'euros) en 1998 et en 1999 (crédits exceptionnels issus de l'accord salarial).

(2) Non compris le crédit inscrit en LFR 2001 d'un montant de 1,981 million d'euros (13 MF).

Tableau 12-4 : Financement des opérations d'action sociale interministérielle en 2004

Nature des opérations	Montant en euros
RESTAURANTS – études préalables	
Carcassonne	140 000
Châteauroux	40 000
Pau Tourasse	100 000
Nancy Thiry	20 000
Sous-total	300 000
RESTAURANTS – rénovation et extension (ingénierie)	
Périgueux	200 000
Pau Tourasse	100 000
Bourges	114 400
Laon Auriac	9 395
Sous-total	423 795
RESTAURANTS – travaux urgents et actualisation	
Annecy	50 000
Perpignan	19 000
Alençon	182 988
Sous-total	251 988
Total restaurants	975 783
LOGEMENTS – réservations	
Alsace	300 000
Île-de-France	2 921 744
Rhône-Alpes	1 380 000
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	445 250
Total logements	5 046 994
Total général	6 022 777

DGAFP, bureau des affaires sociales.

(1) Participation financière sur crédits interministériels (budget 2004).

12 Politique sociale

12.2 Congés maladie

Sur l'année 2003, les agents civils des ministères, qu'ils soient fonctionnaires ou non-titulaires, se sont arrêtés **13 jours en moyenne pour maladie**, 7 jours pour les congés de maladie ordinaire et 6 jours pour les accidents du travail, longue maladie et maladie de longue durée.

Plus de neuf congés sur dix sont des congés ordinaires ; ils ne représentent pourtant que 57 % des jours d'arrêt pour maladie. Les congés ordinaires de maladie d'au moins quatre jours concernent 28 % des agents et un peu plus de la moitié des jours de congés. **Ceux de moins de 4 jours concernent 21 % des agents mais seulement 5 % des jours d'arrêt pour maladie.**

Les congés de longue durée, longue maladie et accidents du travail concentrent 43 % des journées d'arrêt sur l'année 2003, mais ne représentent que 6,5 % des arrêts. Peu de personnes sont concernées. Ainsi, au cours de l'année 2003, seuls 12 agents pour mille ont été arrêtés en longue maladie pour près de 20 % des journées

d'absences. De même, 8 pour mille sont en arrêt pour maladie de longue durée, 17 pour mille en accident du travail pour 17 % et 6 % du volume des jours de congé. **Au total, 43 % des jours de congés maladie sont le fait de 3,7 % des agents.**

Les ministères dont les agents ont des missions de « terrain » font tous état d'un pourcentage de jours de maladie ou de congés ordinaires de maladie supérieur à la moyenne de l'ensemble des effectifs.

Pour l'Intérieur, la Justice et dans une moindre mesure la Défense et l'Équipement, le taux d'accident de service ou de travail est plus élevé que la moyenne, allant jusqu'à 13 % des effectifs dans les rangs de la Police nationale.

Les longues maladies et les maladies de longue durée concernent des pathologies spécifiques indépendantes des missions des ministères. On les trouve dans des proportions pratiquement équivalentes dans chaque ministère.

III Définitions et méthodes

Dans le cadre de l'enquête sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État, les directions de personnels ont été interrogées sur les congés de maladies courant sur l'année 2003.

Toutes les administrations ont été saisies (circulaire FP9/03 n° 93 du 15 décembre 2003) et ont répondu à l'enquête qui couvre 85 % des effectifs concernés, réalisée sous forme de sondage. Les administrations centrales et les services ministériels départementaux et régionaux de Bourgogne, Lorraine, Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes, ont fourni des résultats qui ont été redressés à partir du fichier de paie des agents de l'État. Les ministères de l'Agriculture et de l'Éducation nationale ont pu donner des informations pour tout leur personnel à partir de leur SIRH ministériel (hors enseignement supérieur).

L'exploitation statistique a été réalisée sur les différents types de congés maladie, leur durée et les effectifs concernés.

Le champ

L'enquête porte sur les agents civils en fonction (non militaires) de l'État, les fonctionnaires comme les non-titulaires en position d'activité. Cependant, certains services n'ont pas pu être enquêtés : les services extérieurs des ministères des

Affaires étrangères (ambassades) et de l'Outre-mer n'entraient pas dans le champ de l'enquête.

Cette enquête est la première du genre sur les absences pour maladie dans l'ensemble de la fonction publique de l'État. Elle donne des ordres de grandeur sur lesquels il est possible de tirer des premières conclusions.

Typologie des congés de maladie :

Le congé ordinaire de maladie : durée maximale d'un an. Il est géré avec décompte du congé maladie fractionné, dit « décompte de l'année de référence mobile »

Le congé de longue maladie : durée maximale de trois ans.

Le droit à ce congé est octroyé pour l'une des affections suivantes lorsqu'elle est devenue invalidante : hémopathies graves, insuffisances respiratoires, hypertension, lèpre mutilante, maladies cardiaques et vasculaires, maladies du système nerveux, rhumatismes chroniques, appareil digestif, collagénoses, endo-crinopathies...

Par ailleurs, après avoir épuisé un an de congé longue maladie à plein traitement, le fonctionnaire atteint d'une des cinq maladies suivantes : tuberculose, maladie mentale, affection cancéreuse, poliomyélite, déficit immunitaire grave ou acquis,

est placé en **congé de longue durée** (décret n° 97-815 du 1^{er} septembre 1997).

Le congé pour accident de service ou maladie contractée dans l'exercice des fonctions : le congé est prolongé jusqu'à la reprise des fonctions.

Les indicateurs

Proportion d'agents absents pour cause de maladie : nombre d'agents ayant posé au moins un congé de maladie d'un certain type sur l'ensemble de la population observée en %.

Proportion de congés de maladie : nombre de congés posés selon le type de congé de maladie en %.

Proportion des jours de congés de maladie : volume des jours réparti selon le type de congé de maladie en %.

Nombre moyen de jours d'arrêts : nombre de jours d'arrêt réparti sur l'ensemble de la population observée (indicateur théorique).

Pour plus d'informations

- *Les dépenses d'indemnités journalières, Rapport présenté par Eric Gissler, « Rapport IGF » n° 2003-M-049-01, Rapport IGAS n° 2003-130, octobre 2003.*

12 Politique sociale

12.2 Congés maladie

Tableau 12-5 : Proportion d'agents ayant pris un congé de maladie en 2003

(en %)

	Agents ayant pris au moins un congé ordinaire de maladie		Agents ayant pris au moins un congé de maladie de type long		
	de 3 jours et moins	de 4 jours et plus	Accident de service ou de travail (3)	Longue maladie	Maladie de longue durée
Affaires étrangères (1)	20,2	27,7	1,2	1,4	1,2
Agriculture	13,6	28,0	0,8	1,1	0,8
Culture	7,9	25,5	2,3	1,1	0,6
Défense	23,3	37,9	3,3	1,3	1,1
Économie et Finances	23,3	30,0	0,7	1,0	0,8
Éducation enseignants	24,1	24,9	0,6	1,1	0,7
Éducation : non-enseignants (2)	16,8	27,1	1,8	1,4	0,8
Emploi et Solidarité	31,8	30,0	0,7	1,7	1,0
Équipement	12,1	26,8	3,3	1,3	0,6
Intérieur	18,0	33,1	6,2	1,0	0,9
<i>dont Police nationale</i>	<i>17,7</i>	<i>35,5</i>	<i>7,7</i>	<i>0,9</i>	<i>0,9</i>
Jeunesse et Sports	11,2	16,4	1,1	0,5	0,3
Justice	18,7	36,2	4,1	1,1	0,6
Outre-mer (1)	31,1	38,8	2,8	2,8	1,7
Services du Premier ministre	15,8	26,4	1,7	0,9	0,2
Total hors enseignants	18,3	29,8	2,6	1,2	0,8
Éducation enseignants	24,1	24,9	0,6	1,1	0,7
Total	20,9	27,6	1,7	1,2	0,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur l'aménagement du temps de travail en 2003.

(1) Administration centrale.

(2) Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, des conseillers d'éducation, d'orientation, maîtres d'internat et surveillant, personnels de direction.

(3) Les accidents comptabilisés ici sont ceux ayant donné lieu à un arrêt de travail.

Note de lecture : ces proportions d'agents ne s'additionnent pas, un agent peut en effet avoir eu recours à deux types de congé différents la même année.

Tableau 12-6 : Répartition du volume des jours de maladie selon le type de congé en 2003

(en %)

	Jours de maladie ordinaire			Jours de maladie de type long			Total des jours de congé pour maladie
	de 3 jours et moins	de 4 jours et plus	Total	Accident de service ou de travail (3)	Longue maladie	Maladie de longue durée	
Affaires étrangères (1)	12,2	39,4	51,6	2,8	16,6	28,9	100,0
Agriculture	3,3	50,3	53,6	8,1	18,5	19,9	100,0
Culture	2,3	45,2	47,5	11,4	28,0	13,1	100,0
Défense	4,3	57,3	61,6	7,8	16,1	14,6	100,0
Économie et Finances	7,5	55,6	63,1	2,1	16,7	18,1	100,0
Éducation enseignants	6,2	50,5	56,7	2,6	21,7	19,0	100,0
Éducation : non enseignants (2)	3,4	50,8	54,3	6,2	22,4	17,2	100,0
Emploi et Solidarité	7,1	47,5	54,6	2,8	25,7	16,9	100,0
Équipement	3,3	50,5	53,8	10,0	22,9	13,3	100,0
Intérieur	3,2	52,2	55,4	15,3	12,6	16,7	100,0
<i>dont Police nationale</i>	2,9	52,7	55,5	17,5	11,1	15,8	100,0
Jeunesse et Sports	5,5	44,4	49,8	5,4	31,2	13,6	100,0
Justice	3,7	61,6	65,3	8,6	16,1	10,0	100,0
Outre-mer (1)	4,8	43,7	48,4	6,5	27,4	17,7	100,0
Services du Premier ministre	5,5	61,0	66,5	3,8	20,5	9,2	100,0
Total hors enseignants	4,2	52,8	57,0	7,9	19,0	16,1	100,0
Éducation enseignants	6,2	50,5	56,7	2,6	21,7	19,0	100,0
Total	5,0	51,9	56,9	5,8	20,0	17,2	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur l'aménagement du temps de travail en 2003.

(1) Administration centrale.

(2) Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, des conseillers d'éducation, d'orientation, maîtres d'internat et surveillant, personnels de direction.

(3) Les accidents comptabilisés ici sont ceux ayant donné lieu à un arrêt de travail.

12 Politique sociale

12.2 Congés maladie

Tableau 12-7 : Répartition des congés de maladie selon le type en 2003

(en %)

	Congés ordinaires de maladie			Congés de maladie de type long				Ensemble des congés de maladie
	de 3 jours et moins	de 4 jours et plus	Total	Accident de service ou de travail (3)	Longue maladie	Maladie de longue durée	Total	
Affaires étrangères (1)	34,4	61,4	95,9	1,9	1,4	0,9	4,1	100,0
Agriculture	24,2	69,9	94,1	1,3	2,4	2,2	5,9	100,0
Culture	32,2	53,8	86,0	10,2	2,6	1,2	14,0	100,0
Défense	27,7	63,2	90,9	4,3	1,1	3,7	9,1	100,0
Économie et Finances	37,9	59,0	96,9	1,0	1,2	1,0	3,1	100,0
Éducation enseignants	48,7	47,9	96,6	0,9	1,5	1,0	3,4	100,0
Éducation : non enseignants (2)	33,5	59,8	93,3	3,2	2,3	1,3	6,7	100,0
Emploi et Solidarité	48,9	47,6	96,6	0,8	1,7	1,0	3,4	100,0
Équipement	27,6	62,0	89,5	5,1	2,1	3,3	10,5	100,0
Intérieur	24,6	58,7	83,3	10,1	5,6	1,0	16,7	100,0
<i>dont Police nationale</i>	<i>23,5</i>	<i>61,2</i>	<i>84,7</i>	<i>13,4</i>	<i>0,9</i>	<i>1,0</i>	<i>15,3</i>	<i>100,0</i>
Jeunesse et Sports	35,6	58,3	93,9	3,4	1,9	0,8	6,1	100,0
Justice	24,3	67,1	91,4	4,8	3,1	0,7	8,6	100,0
Outre-mer (1)	40,8	52,9	93,7	2,9	2,1	1,3	6,3	100,0
Services du Premier ministre	38,5	57,5	96,0	2,5	1,2	0,3	4,0	100,0
Total hors enseignants	31,2	60,3	91,5	4,3	2,6	1,6	8,5	100,0
Éducation enseignants	48,7	47,9	96,6	0,9	1,5	1,0	3,4	100,0
Total	38,1	55,4	93,5	3,0	2,2	1,3	6,5	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur l'aménagement du temps de travail en 2003.

(1) Administration centrale.

(2) Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, des conseillers d'éducation, d'orientation, maîtres d'internat et surveillant, personnels de direction.

(3) Les accidents comptabilisés ici sont ceux ayant donné lieu à un arrêt de travail.

Tableau 12-8 : Nombre moyen de jours d'arrêt pour maladie en 2003 Indicateur théorique

	Nombre moyen de jours de congé ordinaire de maladie (moins 3 jours et plus de 4 jours) par agent	Nombre moyen de jours d'arrêt de maladie (tous types de congés) par agent
Affaires étrangères (1)	7	13
Agriculture	6	12
Culture	7	15
Défense	10	16
Économie et Finances	8	12
Éducation enseignants	6	11
Éducation : non enseignants (2)	7	13
Emploi et Solidarité	8	14
Équipement	8	15
Intérieur	9	17
<i>dont Police nationale</i>	<i>11</i>	<i>19</i>
Jeunesse et Sports	3	6
Justice	10	15
Outre-mer (1)	11	23
Services du Premier ministre	6	9
Total hors enseignants	8	14
Éducation enseignants	6	11
Total	7	13

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur l'aménagement du temps de travail en 2003.

(1) Administration centrale.

(2) Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, des conseillers d'éducation, d'orientation, maîtres d'internat et surveillant, personnels de direction.

Note de lecture : le nombre moyen de jours est le nombre total de jours pris pour maladie rapporté à l'ensemble de la population enquêtée.

12 Politique sociale

12.3 Accidents du travail

En 2003, 60 000 accidents de travail et 9 500 accidents de trajet sont survenus dans les ministères et établissements publics sous tutelle. Ces résultats traduisent une augmentation par rapport à 2002, mais une grande partie de cette hausse est imputable à la direction de la Police nationale, dont l'effectif recensé a doublé et où le taux d'accidents a augmenté.

Les accidents du travail sont en augmentation légère dans les ministères, hors Police, et les accidents de trajet sont à un niveau stable. Le taux d'accidents de travail passe de 1,9 % à 2,0 % de 2002 à 2003, le nombre moyen de jours d'arrêt par agent en fonction, de 0,33 à 0,34 jour. Le taux d'accidents de trajet est stable à 0,4 % et le nombre moyen de jours d'arrêt l'est aussi à 0,10.

Certains ministères sont, de par leurs fonctions, plus soumis que d'autres au risque d'accidents du travail. L'administration de la Police recense 11 000 accidents de travail, soit 7,7 % de son effectif, La Poste 18 200 soit 5,9 %. Le taux est de 5,0 % au ministère de l'Équipement et 4,9 % à la Justice. Au ministère de la Défense,

pour 100 agents, on compte 3,4 accidents du travail. L'Enseignement scolaire concentre 38 % des accidents des ministères, mais le taux d'accidents de 1,7 %, est moins important que dans les administrations citées. Celui-ci est particulièrement bas au ministère de l'Économie (0,6 %). Pour toutes ces grandes administrations, sauf La Poste et le ministère de la Défense, le taux d'accidents du travail est en augmentation.

Les évolutions dans la Police affectent les résultats des accidents du travail pour le total des ministères. Le taux d'accidents de travail augmente de 2,1 % en 2002, à 2,5 % en 2003, le nombre moyen de jours occasionnés de 0,34 à 0,37 jour par agent.

La proportion d'accidents de trajet varie de manière moins contrastée entre les grandes administrations. Dans l'Enseignement scolaire et l'Économie, le taux d'accident de trajet est de 0,3 %. La Police et l'Équipement sont à un niveau supérieur : 0,5 %. Le ministère de la Défense et La Poste sont à 0,6 %. Le ministère de la Justice à 0,8 %.

III Définitions et méthodes

Accidents du travail : accidents de service des fonctionnaires et accidents du travail des agents non-titulaires. Ils surviennent lorsque l'agent est sous l'autorité de l'employeur, pendant le temps et sur le lieu de travail. Parmi les accidents de travail, on inclut les accidents de mission qui surviennent lors d'un déplacement dans le cadre des obligations professionnelles.

Accidents de trajet : surviennent lors du parcours entre le lieu du travail et le domicile, ou le lieu de restauration, à l'heure normale.

Le champ : les administrations ont mis en place progressivement cette enquête. Certains ministères ne sont pas encore parvenus à recenser tous leurs services, mais la couverture progresse chaque année. En 2003, la direction de la Police nationale a donné une réponse qui couvre 142 300 agents, contre 70 000 en 2002.

Au total, tous les ministères répondent totalement ou partiellement, sauf celui de l'Enseignement supérieur. Aux ministères s'ajoutent un certain nombre d'établissements publics, parmi lesquels La Poste et la Caisse des dépôts et consignations. Ce champ recouvre 1 990 500 agents en 2003.

Pour plus d'informations

- « Les accidents du travail et les maladies professionnelles en 2002 », Roger Martinez, *RésulStats*, n° 8-2004, DGAFP, novembre 2004.
- « Les conditions de travail dans la fonction publique », n° 40.1, octobre 2003, Dares, Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.
- « Le travail est rendu responsable d'un problème de santé sur cinq », n° 19.1, mai 2004, Dares, Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale.

Tableau 12-9 : L'ensemble des accidents en 2002 et 2003

Accidents	Nombre		Nombre/effectif (en %)		Jours d'arrêt		Nombre moyen de jours d'arrêt	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
De travail	52 684	60 000	2,7	3,0	1 008 450	945 135	0,53	0,47
De trajet	8 990	9 451	0,5	0,5	247 833	215 847	0,13	0,11
Total	61 674	69 451	3,2	3,5	1 256 283	1 160 982	0,65	0,58

Effectif couvert par l'enquête (1) :

- en 2002 : 1 919 210 ;

- en 2003 : 1 990 512.

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Certains ministères n'ont répondu que pour une partie de leurs services, l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensés les accidents.

Le doublement du champ couvert dans la Police nationale explique une grande partie de la hausse du nombre total d'accidents.

12 Politique sociale

12.3 Accidents du travail

Tableau 12-10 : Évolution des accidents de travail et de trajet de 2002 à 2003
Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail

	Nombre total d'accidents		Accidents/effectif (en %)		Nombre de jours d'arrêt de travail		Nombre moyen de jours d'arrêt par agent	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Ministère, direction								
Affaires étrangères	77	75	0,6	0,7	1 969	3 098	0,14	0,28
Affaires sociales et Travail	543	438	2,0	1,6	11 801	10 601	0,44	0,40
Agriculture	812	978	2,8	3,2	13 617	16 459	0,47	0,54
Culture (<i>personnels titulaires</i>)	458	428	3,3	3,1	6 059	7 853	0,44	0,57
Défense (<i>personnels civils</i>)	3 664	3 653	4,0	4,0	73 042	63 133	0,80	0,70
Écologie et Développement durable	37	51	1,5	2,0	541	593	0,22	0,24
Économie, Finances et Industrie	1 707	1 758	0,9	0,9	30 834	32 482	0,16	0,17
Éducation (<i>administration centrale</i>)	70	78	2,0	2,3	1 043	1 847	0,30	0,54
Éducation (<i>enseignement scolaire</i>)	17 290	18 472	2,0	2,1	336 300	355 528	0,39	0,40
Équipement et Tourisme	4 653	4 638	5,1	5,5	82 120	78 479	0,90	0,93
Équipement (<i>aviation civile</i>)	178	167	1,5	1,4	1 977	3 160	0,17	0,27
Intérieur (<i>hors la Police nationale</i>)	863	855	2,3	2,5	14 065	16 885	0,37	0,49
Intérieur (<i>Police nationale</i>)	4 505	11 731	6,4	8,2	38 475	105 342	0,55	0,74
Jeunesse et Sports	169	168	2,3	2,5	4 542	5 164	0,63	0,78
Justice (<i>hors juridictions administratives</i>)	3 313	3 623	5,5	5,7	51 428	48 878	0,85	0,78
Justice (<i>juridictions administratives</i>)	17	21	1,5	1,8	59	201	0,05	0,17
Outre-mer (<i>administration centrale</i>)	7	6	2,6	2,1	523	396	1,92	1,38
Services du Premier ministre	66	58	3,0	2,3	953	674	0,43	0,27
Ira	3	3	0,4	0,4	239	20	0,35	0,03
Total des ministères	38 432	47 201	2,5	2,9	669 587	750 793	0,44	0,47
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	211	204	2,1	2,2	3 797	2 243	0,37	0,24
Tutelle Éducation nationale	1 124	1 213	4,9	6,1	34 134	29 962	1,48	1,50
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	369	558	1,0	1,6	4 251	10 330	0,12	0,29
Caisse des dépôts et consignations	100	82	2,0	1,7	1 937	1 149	0,39	0,24
La Poste	21 438	20 193	6,6	6,6	542 577	366 505	1,68	1,19
Total des établissements publics	23 242	22 250	5,8	5,9	586 696	410 189	1,47	1,09
Total général	61 674	69 451	3,2	3,5	1 256 283	1 160 982	0,65	0,58

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2002 et 2003. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu, et l'effectif retenu est celui pour lequel sont recensés les accidents. Le doublement du champ couvert dans la Police nationale explique une grande partie de la hausse du nombre total d'accidents.

Tableau 12-11 : Évolution des accidents de travail de 2002 à 2003
Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail

	Nombre total d'accidents		Accidents/effectif (en %)		Nombre de jours d'arrêt de travail		Nombre moyen de jours d'arrêt par agent	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Ministère, direction								
Affaires étrangères	47	38	0,3	0,3	1 262	1 945	0,09	0,17
Affaires sociales et Travail	294	259	1,1	1,0	6 065	4 424	0,23	0,17
Agriculture	678	818	2,3	2,7	10 283	13 032	0,35	0,43
Culture (<i>personnels titulaires</i>)	304	273	2,2	2,0	3 635	4 164	0,26	0,30
Défense (<i>personnels civils</i>)	3 101	3 081	3,4	3,4	55 827	46 718	0,61	0,52
Écologie et Développement durable	20	31	0,8	1,2	126	216	0,05	0,09
Économie, Finances et Industrie	1 026	1 121	0,5	0,6	16 198	17 990	0,09	0,10
Éducation (<i>administration centrale</i>)	34	39	1,0	1,1	427	1 064	0,12	0,31
Éducation (<i>enseignement scolaire</i>)	14 227	15 366	1,6	1,7	263 384	279 835	0,30	0,31
Équipement et Tourisme	4 252	4 237	4,6	5,0	71 693	70 644	0,78	0,83
Équipement (<i>aviation civile</i>)	122	127	1,0	1,1	1 101	2 528	0,09	0,21
Intérieur (<i>hors la Police nationale</i>)	500	519	1,3	1,5	7 660	9 268	0,20	0,27
Intérieur (<i>Police nationale</i>)	4 274	10 969	6,1	7,7	35 070	96 387	0,50	0,68
Jeunesse et Sports	137	135	1,9	2,0	3 646	3 779	0,50	0,57
Justice (<i>hors juridictions administratives</i>)	2 813	3 097	4,6	4,9	37 961	39 523	0,63	0,63
Justice (<i>juridictions administratives</i>)	7	10	0,6	0,8	18	68	0,02	0,06
Outre-mer (<i>administration centrale</i>)	6	3	2,2	1,0	496	154	1,82	0,53
Services du Premier ministre	40	34	1,8	1,4	593	353	0,27	0,14
Ira	2	2	0,3	0,3	94	9	0,14	0,01
Total des ministères	31 884	40 159	2,1	2,5	515 539	592 101	0,34	0,37
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	164	128	1,6	1,4	2 243	1 219	0,22	0,13
Tutelle Éducation nationale	1 016	1 083	4,4	5,4	30 303	25 490	1,32	1,28
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	276	368	0,8	1,0	2 389	4 967	0,07	0,14
Caisse des dépôts et consignations	51	37	1,0	0,8	1 280	394	0,26	0,08
La Poste	19 293	18 225	6,0	5,9	456 696	320 964	1,41	1,05
Total des établissements publics	20 800	19 841	5,2	5,3	492 911	353 034	1,24	0,94
Total général	52 684	60 000	2,7	3,0	1 008 450	945 135	0,53	0,47

DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2002 et 2003. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu, et l'effectif retenu est celui pour lequel sont recensés les accidents. Le doublement du champ couvert dans la Police nationale explique une grande partie de la hausse du nombre total d'accidents.

12 Politique sociale

12.3 Accidents du travail

Tableau 12-12 : Évolution des accidents de trajet de 2002 à 2003
Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail

	Nombre total d'accidents		Accidents/effectif (en %)		Nombre de jours d'arrêt de travail		Nombre moyen de jours d'arrêt par agent	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Ministère, direction								
Affaires étrangères	30	37	0,2	0,3	707	1 153	0,05	0,10
Affaires sociales et Travail	249	179	0,9	0,7	5 736	6 177	0,21	0,23
Agriculture	134	160	0,5	0,5	3 334	3 427	0,11	0,11
Culture (<i>personnels titulaires</i>)	154	155	1,1	1,1	2 424	3 689	0,17	0,27
Défense (<i>personnels civils</i>)	563	572	0,6	0,6	17 215	16 415	0,19	0,18
Écologie et Développement durable	17	20	0,7	0,8	415	377	0,17	0,15
Économie, Finances et Industrie	681	637	0,4	0,3	14 636	14 492	0,08	0,08
Éducation (<i>administration centrale</i>)	36	39	1,0	1,1	616	783	0,18	0,23
Éducation (<i>enseignement scolaire</i>)	3 063	3 106	0,4	0,3	72 916	75 693	0,08	0,08
Équipement et Tourisme	401	401	0,4	0,5	10 427	7 835	0,11	0,09
Équipement (<i>aviation civile</i>)	56	40	0,5	0,3	876	632	0,07	0,05
Intérieur (<i>hors la Police nationale</i>)	363	336	1,0	1,0	6 405	7 617	0,17	0,22
Intérieur (<i>Police nationale</i>)	231	762	0,3	0,5	3 405	8 955	0,05	0,06
Jeunesse et Sports	32	33	0,4	0,5	896	1 385	0,12	0,21
Justice (<i>hors juridictions administratives</i>)	500	526	0,8	0,8	13 467	9 355	0,22	0,15
Justice (<i>juridictions administratives</i>)	10	11	0,9	0,9	41	133	0,04	0,11
Outre-mer (<i>administration centrale</i>)	1	3	0,4	1,0	27	242	0,10	0,84
Services du Premier ministre	26	24	1,2	1,0	360	321	0,16	0,13
Ira	1	1	0,1	0,1	145	11	0,21	0,01
Total des ministères	6 548	7 042	0,4	0,4	154 048	158 692	0,10	0,10
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	47	76	0,5	0,8	1 554	1 024	0,15	0,11
Tutelle Éducation nationale	108	130	0,5	0,7	3 831	4 472	0,17	0,22
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	93	190	0,3	0,5	1 862	5 363	0,05	0,15
Caisse des dépôts et consignations	49	45	1,0	0,9	657	755	0,13	0,16
La Poste	2 145	1 968	0,7	0,6	85 881	45 541	0,27	0,15
Total des établissements publics	2 442	2 409	0,6	0,6	93 785	57 155	0,24	0,15
Total général	8 990	9 451	0,5	0,5	247 833	215 847	0,13	0,11

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2002 et 2003. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu, et l'effectif retenu est celui pour lequel sont recensés les accidents. Le doublement du champ couvert dans la Police nationale explique une grande partie de la hausse du nombre total d'accidents.

Tableau 12-13 : Les accidents de travail et de trajet en 2003, avec ou sans arrêt

	Effectif en fonction (1)	Nombre d'accidents				Nombre de jours d'arrêt		
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total	Accidents en 2003	Accidents avant 2003	Tous les accidents
Ministère, direction								
Affaires étrangères	11 144	24	51	0	75	1 549	1 549	3 098
Affaires sociales et Travail	26 801	178	260	0	438	7 094	3 507	10 601
Agriculture	30 519	501	476	1	978	11 248	5 211	16 459
Culture (<i>personnels titulaires</i>)	13 763	156	272	0	428	7 308	545	7 853
Défense (<i>personnels civils</i>)	90 304	1 459	2 186	8	3 653	46 484	16 649	63 133
Écologie et Développement durable	2 506	22	29	0	51	314	279	593
Économie, Finances et Industrie	189 283	713	1 045	0	1 758	26 446	6 036	32 482
Éducation (<i>administration centrale</i>)	3 410	33	45	0	78	1 465	382	1 847
Éducation (<i>enseignement scolaire</i>)	898 926	6 535	11 930	7	18 472	257 852	97 676	355 528
Équipement et Tourisme	84 719	2 010	2 624	4	4 638	70 599	7 880	78 479
Équipement (<i>aviation civile</i>)	11 820	69	98	0	167	2 872	288	3 160
Intérieur (<i>hors la Police nationale</i>)	34 168	367	485	3	855	11 595	5 290	16 885
Intérieur (<i>Police nationale</i>)	142 261	4 930	6 792	9	11 731	101 792	3 550	105 342
Jeunesse et Sports	6 621	65	103	0	168	3 179	1 985	5 164
Justice (<i>hors juridictions administratives</i>)	63 023	1 487	2 129	7	3 623	43 306	5 572	48 878
Justice (<i>juridictions administratives</i>)	1 179	2	19	0	21	201	0	201
Outre-mer (<i>administration centrale</i>)	288	2	4	0	6	343	53	396
Services du Premier ministre	2 470	25	33	0	58	654	20	674
Ira	796	1	2	0	3	20	0	20
Total des ministères	1 614 001	18 579	28 583	39	47 201	594 321	156 472	750 793
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	9 189	127	77	0	204	1 878	365	2 243
Tutelle Éducation nationale	19 966	359	854	0	1 213	22 417	7 545	29 962
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	35 774	290	268	0	558	7 717	2 613	10 330
Caisse des dépôts et consignations	4 829	45	36	1	82	758	391	1 149
La Poste	306 753	6 738	13 450	5	20 193	331 812	34 693	366 505
Total des établissements publics	376 511	7 559	14 685	6	22 250	364 582	45 607	410 189
Total général	1 990 512	26 138	43 268	45	69 451	958 903	202 079	1 160 982

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2002 et 2003. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu, et l'effectif retenu est celui pour lequel sont recensés les accidents. Le doublement du champ couvert dans la Police nationale explique une grande partie de la hausse du nombre total d'accidents.

12 Politique sociale

12.3 Accidents du travail

Tableau 12-14 : Les accidents de travail, avec ou sans arrêt en 2003

	Effectif en fonction (1)	Nombre d'accidents				Nombre de jours d'arrêt		
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total	Accidents en 2003	Accidents avant 2003	Tous les accidents
Ministère, direction								
Affaires étrangères	11 144	10	28	0	38	937	1 008	1 945
Affaires sociales et Travail	26 801	125	134	0	259	2 968	1 456	4 424
Agriculture	30 519	437	381	0	818	8 645	4 387	13 032
Culture (<i>personnels titulaires</i>)	13 763	116	157	0	273	3 619	545	4 164
Défense (<i>personnels civils</i>)	90 304	1 296	1 779	6	3 081	36 433	10 285	46 718
Écologie et Développement durable	2 506	13	18	0	31	201	15	216
Économie, Finances et Industrie	189 283	504	617	0	1 121	14 721	3 269	17 990
Éducation (<i>administration centrale</i>)	3 410	18	21	0	39	836	228	1 064
Éducation (<i>enseignement scolaire</i>)	898 926	5 638	9 728	0	15 366	205 729	74 106	279 835
Équipement et Tourisme	84 719	1 820	2 413	4	4 237	63 760	6 884	70 644
Équipement (<i>aviation civile</i>)	11 820	51	76	0	127	2 434	94	2 528
Intérieur (<i>hors la Police nationale</i>)	34 168	237	281	1	519	5 970	3 298	9 268
Intérieur (<i>Police nationale</i>)	142 261	4 786	6 175	8	10 969	93 112	3 275	96 387
Jeunesse et Sports	6 621	51	84	0	135	2 384	1 395	3 779
Justice (<i>hors juridictions administratives</i>)	63 023	1 334	1 762	1	3 097	35 362	4 161	39 523
Justice (<i>juridictions administratives</i>)	1 179	1	9	0	10	68	0	68
Outre-mer (<i>administration centrale</i>)	288	1	2	0	3	134	20	154
Services du Premier ministre	2 470	14	20	0	34	353	0	353
Ira	796	1	1	0	2	9	0	9
Total des ministères	1 614 001	16 453	23 686	20	40 159	477 675	114 426	592 101
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	9 189	86	42	0	128	854	365	1 219
Tutelle Éducation nationale	19 966	333	750	0	1 083	18 924	6 566	25 490
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	35 774	207	161	0	368	3 713	1 254	4 967
Caisse des dépôts et consignations	4 829	19	18	0	37	368	26	394
La Poste	306 753	6 201	12 023	1	18 225	291 913	29 051	320 964
Total des établissements publics	376 511	6 846	12 994	1	19 841	315 772	37 262	353 034
Total général	1 990 512	23 299	36 680	21	60 000	793 447	151 688	945 135

DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2002 et 2003. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu, et l'effectif retenu est celui pour lequel sont recensés les accidents. Le doublement du champ couvert dans la Police nationale explique une grande partie de la hausse du nombre total d'accidents.

Tableau 12-15 : Les accidents de trajet, avec ou sans arrêt en 2003

	Effectif en fonction (1)	Nombre d'accidents				Nombre de jours d'arrêt		
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total	Accidents en 2003	Accidents avant 2003	Tous les accidents
Ministère, direction								
Affaires étrangères	11 144	14	23	0	37	612	541	1 153
Affaires sociales et Travail	26 801	53	126	0	179	4 126	2 051	6 177
Agriculture	30 519	64	95	1	160	2 603	824	3 427
Culture (<i>personnels titulaires</i>)	13 763	40	115	0	155	3 689	0	3 689
Défense (<i>personnels civils</i>)	90 304	163	407	2	572	10 051	6 364	16 415
Écologie et Développement durable	2 506	9	11	0	20	113	264	377
Économie, Finances et Industrie	189 283	209	428	0	637	11 725	2 767	14 492
Éducation (<i>administration centrale</i>)	3 410	15	24	0	39	629	154	783
Éducation (enseignement scolaire)	898 926	897	2 202	7	3 106	52 123	23 570	75 693
Équipement et Tourisme	84 719	190	211	0	401	6 839	996	7 835
Équipement (aviation civile)	11 820	18	22	0	40	438	194	632
Intérieur (hors la Police nationale)	34 168	130	204	2	336	5 625	1 992	7 617
Intérieur (Police nationale)	142 261	144	617	1	762	8 680	275	8 955
Jeunesse et Sports	6 621	14	19	0	33	795	590	1 385
Justice (hors juridictions administratives)	63 023	153	367	6	526	7 944	1 411	9 355
Justice (juridictions administratives)	1 179	1	10	0	11	133	0	133
Outre-mer (administration centrale)	288	1	2	0	3	209	33	242
Services du Premier ministre	2 470	11	13	0	24	301	20	321
Ira	796	0	1	0	1	11	0	11
Total des ministères	1 614 001	2 126	4 897	19	7 042	116 646	42 046	158 692
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	9 189	41	35	0	76	1 024	0	1 024
Tutelle Éducation nationale	19 966	26	104	0	130	3 493	979	4 472
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	35 774	83	107	0	190	4 004	1 359	5 363
Caisse des dépôts et consignations	4 829	26	18	1	45	390	365	755
La Poste	306 753	537	1 427	4	1 968	39 899	5 642	45 541
Total des établissements publics	376 511	713	1 691	5	2 409	48 810	8 345	57 155
Total général	1 990 512	2 839	6 588	24	9 451	165 456	50 391	215 847

DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2002 et 2003. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu, et l'effectif retenu est celui pour lequel sont recensés les accidents. Le doublement du champ couvert dans la Police nationale explique une grande partie de la hausse du nombre total d'accidents.

12 Politique sociale

12.4 Maladies professionnelles

En 2002, 634 maladies professionnelles ont été reconnues par les commissions de réforme, 57 272 journées ont été perdues, dans un ensemble de ministères et établissements publics couvrant 1 656 820 agents.

Les maladies professionnelles de la nomenclature établie par le Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels correspondent à des pathologies causées par le contact d'agents chimiques ou la manipulation d'objets. Ces maladies sont plus souvent rencontrées dans l'activité industrielle que dans les activités tertiaires. **Ainsi, les ministères de la Défense, de l'Équipement et La Poste, ayant des activités indus-**

trielles, concentrent plus des deux tiers des maladies reconnues en 2002 (68 %) et 57 % des jours d'arrêt, alors qu'ils ne représentent que 30 % des effectifs couverts par l'enquête.

L'Enseignement scolaire représente 53 % des effectifs, 20 % des maladies reconnues et 32 % des jours d'arrêt. Au total, ces quatre institutions regroupent près de neuf maladies reconnues sur dix.

Les maladies reconnues sont, pour l'essentiel, des affections périarticulaires provoquées par certains gestes ou postures (63 %) et les maladies liées à l'amiante (19 %).

III Définitions et méthodes

Les **maladies professionnelles** sont les maladies que les agents ont contractées au cours de leur activité professionnelle, et qui ont été reconnues comme telles par **les commissions de réforme**. Les maladies sont recensées l'année de leur reconnaissance et non l'année pendant laquelle elles ont commencé.

Les jours d'arrêt dans l'année causés par les maladies professionnelles sont recensés pour toutes les maladies, qu'elles aient été reconnues dans l'année ou les années antérieures.

L'enquête sur les maladies professionnelles a été lancée à partir de l'année 1995, mais les retours des ministères ont longtemps été partiels. Depuis 2000, un ensemble suffisant de réponses a été dépouillé et a permis une publication. En 2002, trois administrations seulement n'ont pas encore pu répondre à l'enquête : Économie, Police nationale, Enseignement supérieur.

Pour plus d'informations

- « Les accidents du travail et les maladies professionnelles en 2002 », Roger Martinez, *RésulStats*, n° 8-2004, DGAFP, novembre 2004.
- *Statistiques nationales des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles*, année 2002, Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.
- *Conditions de travail, bilan 2003*, Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Direction des relations du travail.

Tableau 12-16 : Les maladies professionnelles reconnues et les jours d'arrêt par ministère

Ministère, Direction	Effectif en fonction (1)	Nombre de maladies	Nombre de jours d'arrêt	10 000 x nombre maladies/ effectif	10 000 x nombre jours/ effectif
Affaires étrangères	13 702	2	345	1,5	251,8
Affaires sociales et Travail	26 728	3	133	1,1	49,8
Agriculture	29 093	19	1 082	6,5	371,9
Culture (personnels titulaires)	13 912	6	856	4,3	615,3
Défense (personnels civils)	91 683	232	4 357	25,3	475,2
Écologie et Développement durable	2 486	0	0	0,0	0,0
Économie, Finances et Industrie (2)	—	—	—	—	—
Éducation (administration centrale)	3 484	3	201	8,6	576,9
Éducation (enseignement scolaire)	866 469	126	18 899	1,5	218,1
Équipement et Tourisme	91 536	38	5 152	4,2	562,8
Équipement (aviation civile)	11 688	2	0	1,7	0,0
Intérieur (hors Police nationale)	35 845	5	356	1,4	99,3
Intérieur (Police nationale) (2)	—	—	—	—	—
Jeunesse et Sports	7 269	1	76	1,4	104,6
Justice (hors juridictions administratives)	60 737	3	212	0,5	34,9
Justice (juridictions administratives)	1 100	0	0	0,0	0,0
Outre-mer (administration centrale)	273	0	0	0,0	0,0
Services du Premier ministre	2 216	0	0	0,0	0,0
Ira	683	0	0	0,0	0,0
Total des ministères	1 258 904	440	31 669	3,5	251,6
Établissements publics					
Tutelle Affaires sociales et Travail	10 167	4	192	3,9	188,8
Tutelle Éducation nationale	23 007	13	1 985	5,7	862,8
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	36 448	16	495	4,4	135,8
Caisse des dépôts et consignations	4 919	0	0	0,0	0,0
La Poste	323 375	161	22 931	5,0	709,1
Total des établissements publics	397 916	194	25 603	4,9	643,4
Total général	1 656 820	634	57 272	3,8	345,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur les accidents du travail et les maladies professionnelles en 2002.

- (1) Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères en 2002. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu et l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensées les maladies.
- (2) Le ministère de l'Économie et la direction de la Police nationale n'ont pas répondu en 2002.

12 Politique sociale

12.4 Maladies professionnelles

Tableau 12-17 : Les maladies professionnelles reconnues et les jours d'arrêt par maladie (1)

Maladies professionnelles	Nombre de maladies	Nombre de jours d'arrêt	10 000 x nombre maladies/effectif	10 000 x nombre jours/effectif
06 – Affections provoquées par des rayons ionisants	7	29	0,0	0,2
30 – Affections consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	119	1 362	0,7	8,2
30 bis – Cancers broncho-pulmonaires dus à l'inhalation de poussières d'amiante	4	0	0,0	0,0
42 – Atteintes auditives provoquées par des bruits lésionnels	14	259	0,1	1,6
57 – Affections périarticulaires provoquées par certains gestes ou postures	401	45 827	2,4	276,6
65 – Lésions exzématiformes de mécanisme allergique	5	654	0,0	3,9
66 – Affections respiratoires de mécanisme allergique	3	208	0,0	1,3
69 – Affections provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets	1	365	0,0	2,2
97 – Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	12	1 983	0,1	12,0
98 – Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	38	3 639	0,2	22,0
<i>Autres maladies</i>	<i>30</i>	<i>2 946</i>	<i>0,2</i>	<i>17,8</i>
Toutes les maladies	634	57 272	3,8	345,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur les accidents du travail et les maladies professionnelles en 2002.

(1) Hors Économie et Police nationale.